

Projet « Harmonisation des méthodes d'intervention des dispositifs de formation et d'insertion des jeunes en situation difficile »

RAPPORT

SUR L'ETAT DES LIEUX (DIAGNOSTIC)
DES DISPOSITIFS DE FORMATION ET
D'INSERTION DES JEUNES EN SITUATION
DIFFICILE

Brazzaville, Juin 2013

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses activités et dans le souci de mieux apporter et assurer son accompagnement aux structures de formation et d'insertion (harmoniser les pratiques et des méthodes d'intervention des dispositifs d'appui à la formation et à l'insertion des jeunes en difficultés) la plateforme Education, Formation, Insertion du PCPA a lancé une initiative de collecte des données liées au fonctionnement de ces différentes structures.

L'objectif visé par cette collecte était de : disposer des informations utiles apportant un éclairage suffisant sur le fonctionnement de chacune des structures de formation et d'insertion, en vue de prévoir si besoin il y a l'harmonisation des méthodes et pratiques d'intervention.

Le présent rapport se donne la mission de restituer l'essentiel des résultats obtenus et, suggère quelque recommandations à appliquer et à observer afin de prétendre atteindre les objectifs que s'est fixé le PCPA.

METHODOLOGIE: Pour la collecte des données, un questionnaire a été élaboré. Celui-ci s'est structuré en quatre parties: I) Identification de l'organisme de formation et informations générales le concernant, II) le financement, III) L'organisation pédagogique, IV) L'insertion Professionnelle.

Après élaboration du questionnaire (faute de temps celui-ci n'a pu être testé avant son administration au large public cible), Les agents de collecte des données ont été formés.

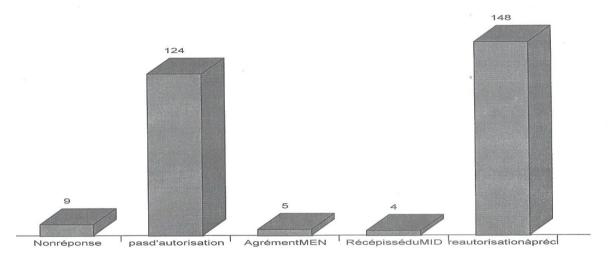
Les unités de collectes retenues sont ; les centres de formation comprenant aussi bien les centres structurés de formations (formelles) que les ateliers des artisans réalisant actions d'apprentissage.

Le champ de collecte a porté sur quatre principales localités, I) Brazzaville, II) Pointe-Noire, III) Ouesso, IV) Dolisie, VI) Djambala

L'approche théorique d'analyse des données s'est fondée sur : La théorie des besoins et sur la gestion prévisionnelle des compétences.

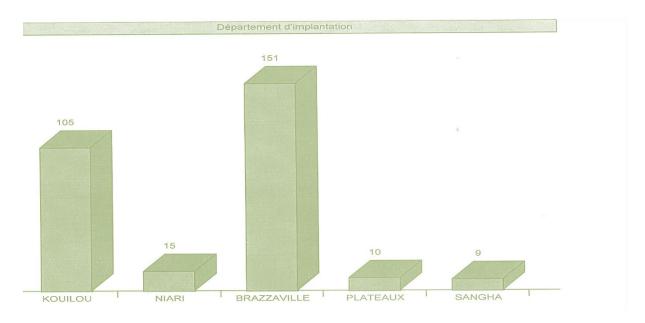
Le traitement des données d'est fait à l'aide du logiciel statistica

I. <u>DE L'AUTORISATION D'ACTIVITE</u>



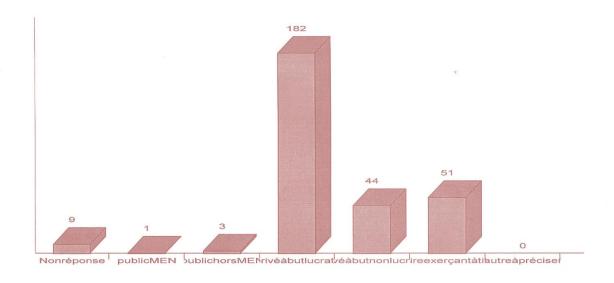
Il ressort de ce tableau que la grande majorité des structures de formation n'a pas d'agrément pour la réalisation de leurs activités de formation. Cet état de fait peu s'expliquer dans plus grande partie par le fait que le plus grand nombre de structures de formation ayant fait l'objet de la collecte des données se retrouve dans le registre des ateliers des maîtres artisans. Ceux-ci certainement par manque d'information ou d'encadrement, n'ont jamais compris la nécessité d'obtenir un agrément pour l'existence légale conférée par l'agrément.

II. <u>DU DEPARTEMENT D'IMPLANTATION</u>



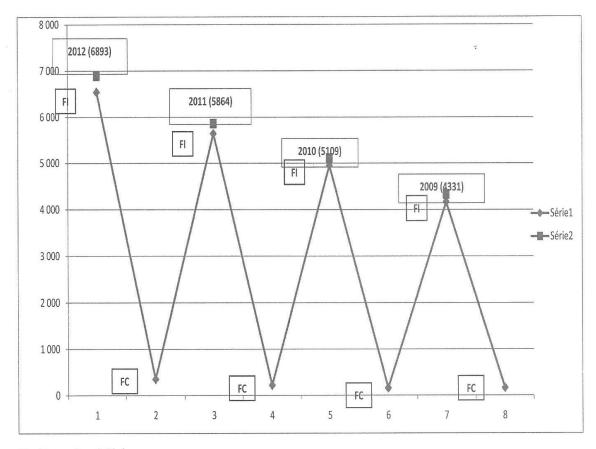
Les localités de Brazzaville et de Pointe-Noire regorgent la plupart des centres de formation 88,26% soit respectivement 52,06% et 36,20%. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce sont les deux villes qui comptent la plus importante population du pays ?

III. <u>DU STATUT DU CENTRE DE FORMATION</u>



Près de 95,51% des structures de formation opèrent en qualité fournisseurs privés de formation. Ce pourcentage porte à croire que l'offre de formation est tirée par le privé.

IV EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIERS, EN FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE, AU SEIN DES STRUCTURES DE FORMATION ET D'INSERTION SOCIOECONOMIQUE DES JEUNES EN SITUATION DIFFICILE, ENTRE 2009 ET 2012



FI: Formation initiale

FC: Formation continue

On note une nette croissance en termes d'apprenants recrutés et formés. Toutefois la prédominance de la formation initiale sur la formation continue est très remarquable. Le statut ou la forme des structures de formation dominant (ateliers des maîtres artisans, peut en être l'explication).

En effet, sur 290 fournisseurs de formation ayant fait l'objet de la collecte des données, les artisans représentent une majorité écrasante (près de 98,75%). En dehors de L'Institut d'Administration des entreprises de Brazzaville qui accueille des travailleurs (fonctionnaires) en formation continue, les autres fournisseurs sont plutôt versés dans la formation initiale.

IV. <u>EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES FORMEES ET INSEREES EN EMPLOI SALARIES (ES) ET AUTO-EMPLOI 2009 ET 2012</u>

Le mode d'insertion le plus probant reste l'auto-emploi car a permis de réaliser l'insertion de 1616 apprenants en fin de formation contre 420 en emploi salarié. Ceci vient confirmer que le secteur informel est devenu l'amortisseur social qui remédie à l'insuffisance de création d'emploi par le secteur formel.

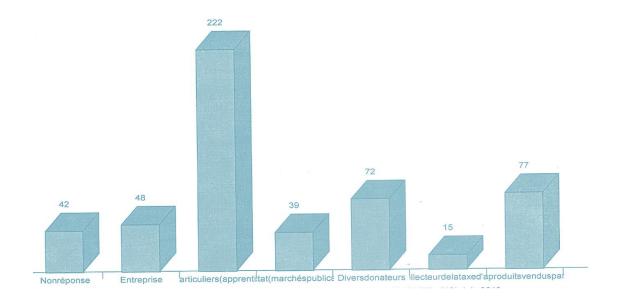
Toutefois en l'absence d'une structure de suivi de ces apprenants, il y a lieu d'émettre quelques réserves quant à la réussite totale de ce type d'insertion. Le manque des informations sur le mode d'accompagnement de ces insertions (dotation en petit équipement, initiation à la gestion des stocks, initiation à l'étude du marché pour mieux se positionner, etc.) ne nous permet pas au stage actuel de la collecte et de l'analyse des données, d'émettre un quelconque avis sur ce mode d'insertion.

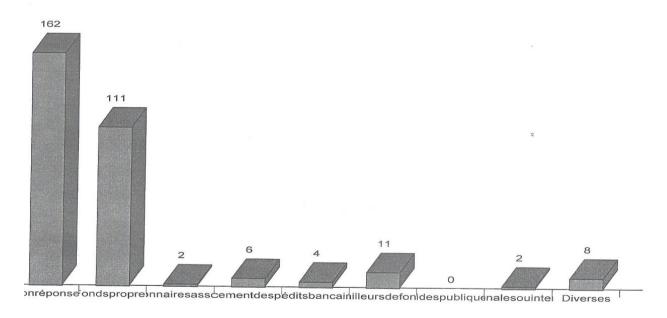
VI. <u>DES FRAIS D'APPRENTISSAGE APPLIQUES</u>

Les frais d'apprentissage chez les artisans et maître artisans, fournisseurs de formation varient entre 200.000 et 150.000 francs Cfa. Ceux-ci se décomposent pour la grande majorité en : I) frais d'apprentissage liquide, II) frais d'apprentissage en nature selon les US et coutume du maître d'apprentissage régime de banane, coq sur pied, dame-jeanne de vin de palme, etc.)

IL faut signaler que les frais d'apprentissage en nature ont une valeur non monétaire dont la signification et l'importance dans la représentation de la mémoire collective de la communauté dans laquelle vit le maître d'apprentissage n'est pas monnayable. Ce détail laisse ainsi entrevoir des difficultés à vouloir harmoniser les frais d'apprentissage. Le vin de palme ou vin rouge versé au sol, est un rite qui symbolise la présentation de l'apprenti aux mânes du maître artisan et l'acceptation de celui-ci dans le cercle.

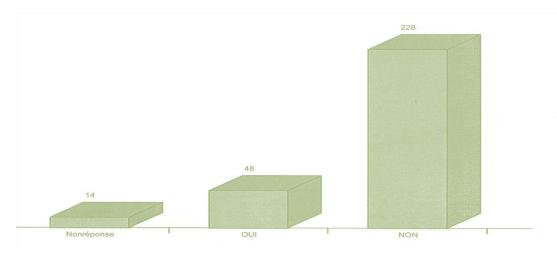
V. <u>DE LA PROVENANCE DES RECETTES ET L'ORIGINE DES FINANCEMENTS</u>





Les recettes des principales structures de formation ayant fait l'objet de la collecte proviennent principalement des apprenants comme l'illustre l'histogramme provenance des recettes. De même, l'origine principale du financement de ces structures reste les fonds propres. Ceci laisse à penser que l'aide de l'état est faible voire quasi inexistante.

VI. STRUCTURES AYANT BENEFICIE DE CREDIT FINANCIER

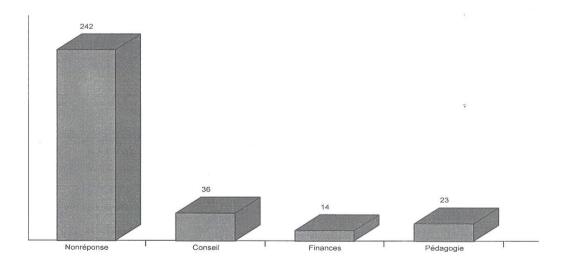


La grande partie (78,62%) des structures interrogées, n'ont jamais bénéficié de crédit financier contre 16,55%.

Devant ce faible pourcentage de bénéficiaire de crédit financier, il y a lieu de s'interroger si les maîtres artisans et les informés de la possibilité de bénéficier d'un crédit auprès des institutions spécialisées. De même, ce faible pourcentage ne peut-il expliquer le manque d'encadrement des artisans par l'Etat et les ONG de développement ?

Par contre, en termes de Montants des crédits bancaires bénéficiés par les différentes structures de formation et d'insertion socio économique des jeunes en situation difficile par localité entre 2009 et 2012, Brazzaville se trouve mieux lotie que les autres localités avec 58.455.000 frs, suivi de Pointe-Noire avec 44.180.394 frs, Dolisie avec 7.800.000 frs, de Ouesso avec 5.000.000 frs Cfa et Djambala avec 0 crédit.

VII. NATURE DE L'AIDE PUBLIQUE RECUE



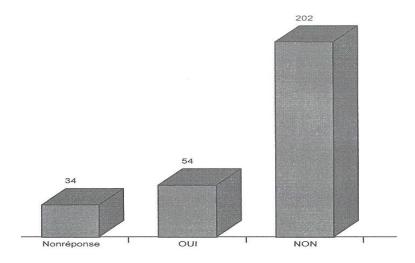
La grande proportion des non réponses (83,44%) a très largement influencé l'analyse des données à propos de cette donnée.

Toutefois, ceci peut laisser croire que ces artisans non pas conscience d'une quelconque aide à attendre de l'Etat ne fusse que dans le domaine des conseils en gestion et en pédagogie, (techniques d'élaboration des progressions d'apprentissage, initiation à la gestion, etc.).

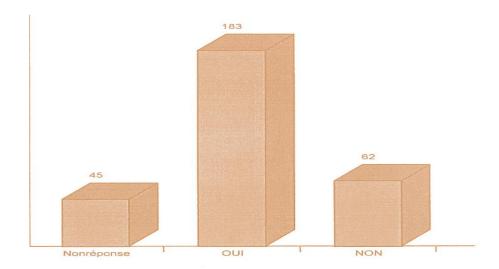
Les quelques structures de formation ayant bénéficié de l'aide en conseil, en pédagogie sont pour la plupart celles du formel comme IAE.

VIII. **DES PROGRAMMES VALIDES**

69,65% des structures de formation ayant fait l'objet de la collecte des données disent n'avoir pas des programmes validés. Ceci laisse apparaître des contenus des apprentissages. Celle-ci a une conséquence immédiate : la disparité des compétences acquises par les différents apprenants du même métier (voir histogramme ci-dessous).



IX. PROGRESSIONS D'APPRENTISSAGE FORMALISEES



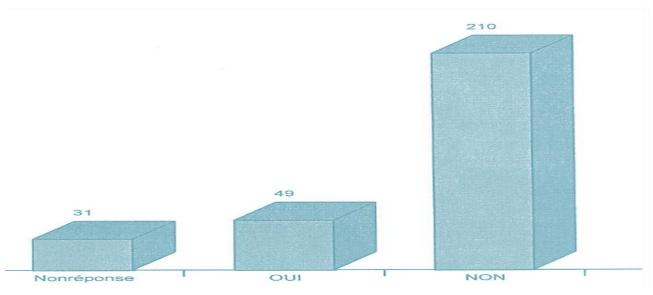
L'histogramme fait apparaître la prise en compte de la méthode dans action d'apprentissage. 63,10% des structures visitées disent posséder des progressions d'apprentissage formalisées et laissent croire que les apprentissages sont conduits selon une organisation bien établie par les formateurs (artisans ou maître d'apprentissage).

Toutefois, il est souhaitable si jamais une action conseil en pédagogie pouvait être envisagée, de traiter la question des progressions d'apprentissage avec beaucoup d'attention.

IX. DES SESSIONS DE RECYCLAGE DES FORMATEURS

L'analyse des données fait ressortir le fait que très peu de session de recyclage sont organisées au profit des formateurs (artisans maître d'apprentissage). Ceci a pour conséquence l'obsolescence des acquis technologiques, le non adaptation de ces derniers aux évolutions et exigence des métiers et des qualifications.

X. AIDE DE L'ETAT RECUE



72,41% des structures visitées n'ont jamais reçu l'aide de l'Etat ce qui, laisse à penser que leur pérennité n'est due qu'à leurs propres efforts. Les 16,55% qui ont répondu avoir reçu de l'aide, l'ont eu sous forme de conseil surtout dans le cadre pédagogique.

XI. <u>DES LECONS A TIRER</u>

- Absence d'agrément d'activités (autorisation officielle d'exercice d'activités de formation)
- o Disparité dans la fixation des frais d'apprentissage;
- o Le grand nombre d'artisans ne bénéficient pas de crédit financier ;
- Absence au niveau pédagogique, de programme de formation mis à la disposition des artisans (fournisseurs de formation);
- Quasi absence de formation et de recyclage des formateurs (artisans et maître d'apprentissage,
- o Absence d'aide de l'Etat aux artisans.

XII. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DU P.C.P.A

Constat du terrain	Recommandation	Observation
Absence d'agrément d'activités (autorisation officielle d'exercice d'activités de formation)	Encourager les artisans à obtenir des agréments pour l'exercice de leur activité de formation. Pour ce faire, le P.C.P.A doit organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des populations cibles	
Disparité dans la fixation des frais d'apprentissage	Sensibiliser les artisans sur la nécessité d'harmonisation des mécanismes de fixation des frais d'apprentissage	Tenir compte de la représentation collective des maîtres d'apprentissage
Le grand nombre d'artisans ne bénéficient pas de crédit financier	Informer les artisans des multiples possibilités d'obtention des crédits, les accompagner dans le cadre de leur formalisation (agrément, adhésion à leurs organisations d'artisans A.N.A faire le plaidoyer auprès des organismes de financement	
Absence au niveau pédagogique, de programmes de formation mis à la disposition des artisans (fournisseurs de formation)	Faire le plaidoyer auprès des services spécialisés de l'Etat pour l'encadrement pédagogique	

Quasi absence de formation et de recyclage des formateurs (artisans et maîtres d'apprentissage,	IDEM	
Absence d'aide de l'Etat aux artisans.	Faire le plaidoyer auprès de l'Etat	

CONCLUSION:

Au terme des consultations menées auprès des fournisseurs de formation, plusieurs situations pouvant retardes l'épanouissement de leurs structures de formation ont été recensé, il s'agit maintenant de se mettre en action pour tenter d'apporter tant soit peu des réponses appropriées à celles-ci.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

La formation professionnelle fait l'objet d'interprétations diverses. Afin de permettre un consensus, seul moyen de dégager des stratégies d'actions à même de dynamiser le système, il est nécessaire et utile que tous ceux qui sont engagés dans des activités de formation professionnelle aient une définition harmonisée des principaux termes en usage. On peut retenir les termes suivants

FORMATION PROFESSIONNELLE : Ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, des qualifications et des attitudes nécessaires pour exercer une profession ou certaines fonctions avec compétences et efficacité. Ces activités peuvent correspondre à différents types de formation : formation initiale, rafraîchissement ou mise à jour des connaissances, formation spécifiquement adaptée à un emploi, etc. La formation professionnelle peut éventuellement comprendre des disciplines d'éducation générale

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE: Toute forme de perfectionnement professionnel destiné à compléter ou à développer des connaissances et des qualifications préalablement acquises dans une formation de base ou d'une formation initiale. Dans beaucoup de cas, la formation professionnelle continue est motivée par des objectifs de promotion socio-professionnelle.

Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et de leur contribution au développement culturel, économique et social.

FORMATION INITIALE: Premier programme complet de formation conduisant à l'exercice d'une profession. Elle comprend souvent deux éléments :

- une formation de base suivie par une formation en spécialisation
- ensemble de connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élèves, étudiants ou apprentis. Peut comprendre des enseignements généraux et, dans certains cas, de la formation professionnelle.

FORMATION EN ALTERNANCE : Mode de formation dont le principe de base est d'allier des périodes passées dans un établissement d'enseignement (formation théorique) à des périodes d'activités professionnelles (formation pratique).

Succession de périodes de formation organisées entre lieu de formation et milieu de travail.

FORMATION MODULAIRE: Système où le contenu de la formation est divisé en unités ou combinés de manière à former un programme répondant aux besoins des individus, aux développements des techniques, à l'évolution de l'emploi, etc. Ce système permet ainsi une adaptation continue du programme.

FORMATION DUALE : Système où la formation se déroule conjointement dans une école professionnelle et dans l'entreprise. Le programme est élaboré de telle sorte que l'apprenti passe plus de temps au sein de l'entreprise et le reste du temps est consacré aux cours théoriques à l'école.

APPRENTISSAGE: Formation de longue durée qui se déroule pour une part importante en entreprise, mais aussi en complément dans un établissement de formation et qui est régie conformément à la législation ou à l'usage par un contrat d'apprentissage, verbal ou écrit, énonçant les obligations des parties.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL: Terme utilisé dans un sens large pour désigner le processus éducatif lorsqu'il implique, outre une instruction, des études de caractère technique et l'acquisition de connaissances dans divers secteurs de la vie économique et sociale.

L'enseignement technique et professionnel se distingue de la formation professionnelle par ses larges objectifs spécifiques.

FILIERE DE FORMATION : Succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un métier.

Aujourd'hui, on entend par filière de formation le panorama complet des offres de formation dans un domaine professionnel considéré, présenté au demandeur afin de lui permettre de se situer par rapport à un ensemble, de dégager plusieurs types de parcours possibles durant sa vie active, d'anticiper son évolution future et d'élaborer son projet personnel

En formation professionnelle continue, les filières de formation qualifiantes et professionnelles permettent de personnaliser chaque parcours de formation et d'assurer la plus grande employabilité des formés.